trangère d'argent avec bandes tricolores ; au fond, au milieu, sur un support sur lequel sera dit le service funèbre. En partant de l'autel les cercueils sont rangés dans l'ordre suivant : d'abord ceux des maîtres, quatre de chaque côté, puis semblant fermer la nef, les trois cercueils d'officiers, celui du commandant Prat au milieu, celui du lieutenant de vaisseau Caillot à droite, et celui de l'enseigne Engel à gauche ; enfin ceux des quartiers-maîtres et matelots. Tous les cercueils sont du même modèle, excepté celui de l'enseigne Engel qui a la forme usuelle des cercueils de l'Est ; la famille a tenu qu'il en soit ainsi.

Tous les cercueils sont recouverts du pavillon national ; sur tous sont des gerbes de fleurs et des couronnes. Quatre cierges de haute candélabres ornent la chapelle. Les cercueils des trois officiers sont entourés de cierges ; une palme d'argent est placée au pied du drap du commandant Prat.

Devant les cercueils, se tiennent un gendarme et un marin en armes ; quatre matelots d'infanterie sont de garde.

Les dispositions arrêtées au Conseil des Ministres

Paris, 21 juin.

Voici des détails sur les mesures arrêtées ce matin au conseil des ministres, relativement à la participation du Gouvernement à la cérémonie des obsèques des victimes du « Pluviôse » :

Les obsèques auront lieu demain mercredi, à midi, à Calais. Le Président de la République y assistera, accompagné du président du conseil, du ministre de la Marine, du ministre de la guerre et de sous-secrétaire d'Etat à la marine.

Trois discours seront prononcés : par le maire de Calais, le ministre de la Marine et le Président de la République.

M. Fallières partira de Paris demain matin à huit heures trente par la gare du Nord ; il sera de retour dans la soirée.

Le ministre de la Guerre devant accompagner demain le président de la République à Calais, aux obsèques des victimes du « Pluviôse », ne pourra tenir son audience habituelle du mercredi.

A propos des obsèques des marins du « Pluviôse », la Compagnie du Nord mettra en marche, le mercredi 22 juin, un train express de toutes classes partant de Paris à 7 h. 10 matin et arrivant à Calais-Ville à 11 h. 20, et un rapide de 1re et 2e classes partant de Paris à 8 h. 34 matin et arrivant à Calais-Ville à midi 8.

Le retour aura lieu par deux trains partant de Calais-Ville à 5 h. 50 et 6 heures et arrivant à Paris à 9 h. 35 et 9 h. 40.

L'inhumation du Lieutenant Engel

La date des funérailles de M. Pierre Engel, enseigne de vaisseau, décédé dans la catastrophe du « Pluviôse », est fixée au 24 juin, à une heure après-midi.

Le service religieux aura lieu au Châtelet, près de Belfort, et l'inhumation au cimetière de Belfort.

Départ d'un détachement de Cherbourg

Un détachement de 140 hommes, sous le commandement du lieutenant de vaisseau Hardy, et des deux enseignes de vaisseau, a quitté Cherbourg pour se rendre à Calais aux obsèques des victimes du « Pluviôse ». L'ingénieur Demanoir, des constructions navales, part également pour Calais à l'effet de s'occuper de l'échouement du « Pluviôse » en cale sèche.

Départ de troupes de Saint-Omer et de Béthune

Quatre escadrons du 21e dragons sont partis à cinq heures de Saint-Omer pour Calais afin d'assister aux funérailles des victimes du *Pluviôse*.

Le bataillon du 72e d'infanterie qui est tenant garnison à Béthune est parti à 5 heures du soir par train spécial avec le colonel et la musique pour Calais.

Nouveaux submersibles

Les dispositifs de sûreté

Le ministre de la Marine informe le port de Cherbourg qu'il sera à adresser prochainement le cortège des grands sous-marins Walé et « Bertholet » et que, de plus, il procédera à l'installation des boucles de sûreté, des robinets de renflouage et autres dispositifs de sûreté dont il désire que l'adoption soit réalisée dans le plus bref délai dans nos ports de défense sous-marine.

La Catastrophe de Villepreux

Le mécanicien Leduc écroué

Le mécanicien Henri Leduc est parti d'Argenteuil hier matin à sept heures trente pour Versailles. Il avait pris place dans un compartiment réservé de 2e classe, sous la conduite de deux gendarmes. Le mécanicien souffrait encore beaucoup de ses blessures. Il a eu cet plaint à plusieurs reprises. Il est resté sonnant pendant tout le parcours, ne parlant qu'à de rares intervalles pour répéter les déclarations que l'on connaît déjà et que nous avons nous-mêmes rapportées.

Il est arrivé à Versailles à onze heures et demie environ. Il a été conduit immédiatement au palais de justice dans le cabinet de M. Bouchelet, juge d'instruction, qui a été, en présence du commissaire d'Hamilte. Au cabinet, Leduc, après avoir entendu formuler l'inculpation dont il est l'objet, d'homicide par imprudence et blessures par imprudence, a déclaré qu'il ne parlerait pas avant d'être assisté d'un avocat. Il fera connaître ultérieurement le nom de celui qu'il a choisi.

Leduc a été ensuite conduit à la maison d'arrêt où il a été écroué. Son interrogatoire définitif n'aura pas lieu avant trois jours.

Leduc est né à Vouzon dans l'arrondissement d'Romorantin, le 6 août 1874. Il a été matelot, il a rang de chauffeur et non de mécanicien.

Une victime

Il faut compter encore au nombre des victimes la femme d'un gardien de la paix, Mme Ribouleit, demeurant, 29, rue Jean-de-Beauvais, à Paris. Mme Ribouleit se trouvait dans l'express de Granville ; elle allait voir son fils, âgé de neuf ans, qui se trouve chez une parente, instituteur dans une localité voisine. M. Ribouleit n'a reconnu, parmi les débris, aucun objet n'ayant appartenu à sa femme ; mais il est depuis samedi soir sans nouvelles de cette dernière.

Les obsèques des victimes

Les obsèques de M. Wagner de Beaulieu et de son fils Paul ont été célébrées hier matin. Le cercueil avait été transporté dans l'église de Bougival, après l'office, dans le cimetière de Bougival.

Demain le ministère pourrait les deux cercueils, scellés sous les fleurs et les couronnes, on remarquait M. Gerard, chef de cabinet de M. Briand, représentant le président du conseil, les représentants des ministères des travaux publics et du préfet de police et nombreux personnalités parisiennes.

Les obsèques de Mlle Bogena Proschaska auront lieu à Paris, aujourd'hui mercredi, à deux heures et demie. Le cortège se formera au domicile, 32, rue de Bourgogne, où le corps a été transporté. L'inhumation se fera au cimetière de Bagneux.

Les double obsèques de M. Alfred Gaugots et de Mlle Jeanne Gaugots seront célébrées jeudi à trois heures. L'inhumation aura lieu au cimetière de Saint-Ouen.

La date des obsèques des victimes non identifiées sera fixée après accord avec les familles des personnes disparues qui seront reconnus, parmi les débris, quelques objets ayant appartenu à ces dernières.

On sait qu'elles doivent avoir lieu au cimetière des Clayes, commune sur le territoire de laquelle est située la gare de Villepreux-les-Clayes.

Les obsèques seront célébrées probablement jeudi.

LES SURSIS

Bien que les opérations des conseils de revision soient terminées, un jeune homme peut-il encore solliciter un sursis d'incorporation ?

A cette question qui nous a été posée, la réponse est négative si l'on tient compte que toutes les opérations des conseils de revision sont terminées ; mais, à l'heure actuelle, il ne faut pas oublier que les conseils de revision tiennent une session extraordinaire du 24 août au 4 septembre. Les prochains appelés peuvent donc encore demander un sursis. Leurs dossiers doivent parvenir à la préfecture de leur département avant le 24 août.

Chez les Mineurs de la Loire

Le comité fédéral des mineurs de la Loire réuni, lundi soir, a approuvé la conduite de ses représentants près le Comité des houillères et les a engagés à persévérer. Les mineurs de Côte-Chaude, de la Ricamarie et de Firminy ont décidé, de leur côté, après avoir entendu les délégués du comité fédéral, de faire le compte rendu des entrevues avec le comité des houillères et ils ont adopté des ordres du jour approuvant le comité fédéral et l'engagement à persister dans ses réclamations pour l'incorporation de la prime actuelle aux salaires et l'obtention d'une nouvelle prime temporaire.

Grève du Gaz à Saint-Étienne

Les chargeurs de l'usine à gaz de Saint-Etienne se sont mis en grève hier matin, à six heures, au nombre de 30. Ils réclament la réintégration d'un de leurs camarades congédié et une augmentation de 0 fr. 50 par jour.

Chambre des Députés

Paris, 21 juin.

La séance est ouverte à deux heures un quart, sous la présidence de M. Brisson.

La vérification des pouvoirs

L'élection de M. Nectoux (Sceaux, 2e circonscription), est validée sans débat.

Il en est de même de celle de M. Pollou-Duplessy (Angoulême, 2e circonscription), sur laquelle le Bureau qui l'avait examinée avait saisi à la Chambre le soin de se prononcer et qui, disait-on, devait donner lieu à un débat mouvementé. La validation, votée à main levée, est accueillie à droite par de vifs applaudissements.

La Politique générale
et les Interpellations

La Chambre reprend ensuite la discussion des interpellations sur la politique générale et la déclaration ministérielle.

M. Turmel parle en faveur des Travailleurs ruraux

M. Turmel, député des Côtes-du-Nord, interroge le gouvernement sur la politique générale et spécialement sur sa politique socio-rurale et judiciaire.

Jusqu'ici les travailleurs des champs ont été trop oubliés dans les lois protectrices du travail. Pourtant, ils ont droit à la même sollicitude des pouvoirs publics que les ouvriers de l'industrie. Pourquoi les travailleurs des champs sont-ils exclus, par exemple, de bénéfice de la loi sur les accidents ? Il réclamant des mesures qui leur permettent de lutter contre la concurrence étrangère : réduction des tarifs de transports, prêts de graines plus larges, remboursement de la plus-value donnée aux exploitants.

La réfection de l'outillage national : routes, canaux, ports, etc., s'impose pour permettre à nos producteurs de lutter utilement.

D'autre part, notre système judiciaire réclame d'importantes réformes. Il y a, au point de vue de la durée des procès, des frais qu'ils occasionnent, des chances aussi données par l'organisation et le fonctionnement des cours commerciales, tout un travail de refonte à accomplir.

Plus en mettre de justice dans notre administration publique, plus la République sera forte et respectée.

M. Augagneur réclame le Monopole de l'Enseignement et critique la situation financière

M. Augagneur monte à la tribune. Il développe son interpellation sur la Déclaration ministérielle. Il se défend de toute hostilité contre le Gouvernement de la République mais il s'inquiète des applaudissements de la droite et du centre qui accueillirent la Déclaration ministérielle.

M. Baudry d'Asson protestant. — Nous n'avons jamais applaudi un Gouvernement républicain.

M. Augagneur, continuant dans le Gouvernement de la République, proclame le droit à la justice. Il est certain que le Gouvernement gouvernera sans justice. (Très bien à gauche.) Il espère que le Gouvernement saurait la défendre. Il ne peut reconnaissant au Gouvernement d'avoir parlé du monopole de l'enseignement qui est la seule moyen, selon M. Augagneur, de sauver l'instruction du peuple. (Applaudissements à gauche.)

M. Augagneur, continuant, se prononce en faveur du monopole de l'enseignement, mais, en revanche, il est opposé à l'athéisme jacobin et à la liberté de l'enseignement.

M. Jaurès, président du Conseil, fait remarquer à M. Augagneur qu'il faut choisir. Le système du monopole de l'enseignement, c'est le système de la République, c'est le système de la République. Il est opposé à la liberté de l'enseignement, mais, en revanche, il est opposé à l'athéisme jacobin et à la liberté de l'enseignement